CamperDays

Conditions Générales

I. Conditions Générales

1. Les présentes conditions générales constituent, avec les caractéristiques de la réservation sur l'offre sélectionnée et les conditions de location particulières du fournisseur de camping-cars sélectionné, la base contractuelle entre le client et CamperDays pour toutes les locations de camping-cars sur le site internet www.camperdays.fr et parla hotline téléphonique. Si les caractéristiques de la réservation ou les conditions de location particulières contiennent des réglementations qui sont différentes des présentes conditions générales, les caractéristiques de la réservation et les conditions de location particulières prévalent.

2. CamperDays ne dispose pas de sa propre flotte de véhicules, mais agit en tant qu'agence pour différents fournisseurs de camping-cars. La mise à disposition du véhicule s'effectue par le fournisseur de camping-cars concerné ainsi que ses partenaires contractuels locaux. Le fournisseur de camping-cars qui effectue la location est spécifié dans les caractéristiques de la réservation ainsi que dans les conditions de location particulières. CamperDays est autorisée à recourir à des tiers pour remplir ses obligations.

3. Les conditions générales en vigueur à la date de la conclusion du contrat s'appliquent. Les conditions générales peuvent à tout moment être consultées, imprimées ou enregistrées sur le site internet www.camperdays.fr.

4. L'offre de conclusion d'un contrat de location s'adresse exclusivement à des particuliers. CamperDays se réserve le droit de refuser des demandes provenant d'utilisateurs agissant à titre professionnel.

5. Seules les conditions générales (ainsi que les caractéristiques de la réservation ou les conditions de location particulières) de CamperDays s'appliquent. Les conditions de tiers divergentes ou contradictoires du client ne font pas partie du contrat.

6. Les dispositions légales du code civil allemand relatives à la location de biens mobiliers s'appliquent à la présente relation contractuelle, à moins que les dispositions suivantes ne contiennent des dispositions particulières. CamperDays ne doit pas de services de voyage ni la totalité des services de voyage (voyage). Les dispositions légales régissant le contrat de voyage (en particulier les §§ 651 et suivants du code civil allemand [BGB]) ne sont pas applicables. Le client effectue son voyage de manière autonome et utilise le véhicule sous sa propre responsabilité.

II. Conclusion du contrat

1. Le site internet www.camperdays.fr permet d'abord de comparer les offres de différents fournisseurs de camping-cars. CamperDays ne garantit pas que tous les fournisseurs de camping-cars présents sur le marché soient inclus dans la comparaison des produits.

Le classement des résultats de recherche se fait en principe sur la base du prix (l'offre la moins chère en premier). CamperDays ne permet pas aux fournisseurs de camping-cars d'obtenir un meilleur classement en payant.
Un aperçu de tous les fournisseurs inclus dans la comparaison de prix se trouve sur la page suivante : https://www.camperdays.fr/loueur.html. CamperDays attire l'attention sur le fait que les fournisseurs de camping-cars dont les offres peuvent être trouvées via le comparateur de produits sont exclusivement des entreprises. CamperDays ne permet pas la réservation auprès de prestataires privés. Aucun des fournisseurs n'est une entreprise liée à CamperDays au sens du § 15 de la loi allemande sur les sociétés par actions (AktG). CamperDays n'agit pas pour les fournisseurs de camping-cars dans le cadre de l'exécution de leurs obligations de prestation (notamment la mise à disposition du véhicule).

2. Après avoir comparé les prix, le client a la possibilité d'envoyer une demande de réservation pour la location d'un camping-car à CamperDays. En remplissant les champs du formulaire et en concluant le contrat de réservation, le client transmet à CamperDays une offre ferme pour la conclusion d'un contrat de location de camping-car. Il s'engage à fournir des informations véridiques - notamment en ce qui concerne son identité (nom et adresse) et le nombre de participants (tous les voyageurs, y compris les enfants). Le client a également la possibilité de faire une offre non engageante à CamperDays pour chaque véhicule présenté. En remplissant les champs du formulaire, en acceptant les conditions générales de CamperDays et en complétant le processus de demande, le client transmet à CamperDays une proposition non contraignante. Le client accepte que ses coordonnées soient enregistrées afin que CamperDays puisse lui communiquer par e-mail ou par téléphone une proposition non contraignante pour le véhicule souhaité.

3. Le contrat de location n'est effectif qu'à compter de l'envoi de la confirmation de réservation par CamperDays (par e-mail). Avec la confirmation écrite de la réservation, le client reçoit le droit à un camping-car pour le nombre d'utilisateurs (tous les voyageurs, y compris les enfants) spécifié au moment de la réservation, dans la catégorie de véhicules réservée, sachant que la mise à disposition d'un véhicule de remplacement est autorisée dans les conditions définies à la section III. Il est précisé que les réservations ne sont pas faites sur des véhicules spécifiques mais bien sur des catégories de véhicules. Seule la catégorie de véhicule telle que confirmée a valeur contractuelle. Aucune réclamation n'est possible pour un plan ou des dimensions spécifiques de véhicule ou d'équipements. Seule la catégorie de véhicule, la catégorie de poids, le nombre de couchages, le type de boîte de vitesses et le carburant (diesel ou essence) ont valeur contractuelle. Si les détails de la réservation contiennent des descriptions supplémentaires, celles-ci ne sont pas juridiquement contraignantes. Dans la mesure où les caractéristiques de la réservation contiennent des descriptions complémentaires, celles-ci n'ont pas de valeur contractuelle. En outre, le client a la possibilité de demander certaines fonctionnalités des équipements avant ou après la réservation. Si celles-ci sont confirmées par écrit par CamperDays (par e-mail), elles ont alors force contractuelle. Le client est tenu de vérifier immédiatement l'exactitude des informations contenues dans la confirmation de réservation qui lui a été transmise et de signaler d'éventuelles erreurs au fournisseur de camping-cars auprès duquel la réservation a

été faite. Une mention tardive des erreurs ou des différences ne peut pas être prise en compte et n'autorise plus particulièrement pas la résiliation.

4. Dans le cadre du processus de réservation, le client peut sélectionner sur place (agence de retrait) des prestations supplémentaires. Ces prestations supplémentaires ne font pas partie du contrat entre CamperDays et le client. Concernant les prestations supplémentaires, le client confie à CamperDays le soin d' organiser la conclusion de contrat entre le client et le fournisseur de camping-cars ou l'agence de retrait. Le contrat prend effet à la confirmation par le fournisseur de camping-cars ou l'agence de retrait. CamperDays est alors autorisée à envoyer la confirmation au client. Dans le cadre de la réservation, le client a en outre la possibilité d'exprimer des souhaits supplémentaires non contraignants sur la réservation. Ces souhaits supplémentaires ne deviennent un élément du contrat que s'ils sont confirmés par écrit par CamperDays (voir à ce sujet la section II.2).

5. Le client obtient un bon de retrait de véhicule (voucher) avec la confirmation de réservation par e-mail. La remise du véhicule peut être refusée en cas de présentation de la seule réservation sans le bon de retrait de véhicule (voucher). CamperDays souhaite éviter que des problèmes surviennent à réception du bon de retrait de véhicule (voucher). Si dans un délai de 5 jours ouvrés après la réservation, le client n'a pas reçu le bon de retrait de véhicule (voucher) ni d'information par e-mail indiquant que la réservation n'a pas pu être confirmée, le client s'engage à en informer CamperDays afin de vérifier si la transmission s'est faite correctement. Le client est tenu d'imprimer le bon de retrait de véhicule (voucher) et de le présenter lors du retrait du véhicule.

6. Dans le cas où CamperDays ne confirme pas par e-mail la réservation dans les 5 jours ouvrés, le client n'est plus lié à la demande ferme.

7. Lors de la location à l'étranger, le client est tenu de vérifier lui-même les conditions d'entrée sur le territoire (telles que le visa, la validité du document d'identité) et les conditions de preuve de l'autorisation de conduire (par exemple, le permis de conduire international).

8. CamperDays se réserve le droit de refuser une demande de réservation sans en donner les raisons.

III. Véhicule et véhicule de remplacement

1. La réservation du véhicule ne porte que sur une catégorie de véhicules et non sur un modèle spécifique de véhicules. Les données du véhicule indiquées dans les conditions de location décrivent les spécificités d'un véhicule moyen de ce groupe de véhicules et ne concerne pas nécessairement le véhicule en particulier qui sera remis au client. Des variations en particulier au niveau de la longueur du véhicule (+/- jusqu'à 1,5 m) et des dimensions du couchage peuvent exister. Dans la mesure où le client nécessite certaines dimensions minimales (p. ex. de couchage) ou maximales (p. ex. en raison de restrictions sur des ferries ou des emplacements de camping), celles-ci ne pourront être garanties qu'après confirmation écrite de CamperDays. Il est recommandé de faire une demande dans ce sens avant d'effectuer la réservation.

2. Si aucune disposition contraire n'a été prévue dans les conditions contractuelles particulières, les points suivants s'appliquent en cas d'indisponibilité : Si le véhicule ne peut pas être mis à disposition dans la catégorie de véhicule réservée à la date de la remise, CamperDays et le fournisseur de camping-cars se réservent le droit de mettre à disposition un véhicule comparable ou supérieur en taille et en équipement. Aucun frais de location supplémentaire ne sera facturé au client. Il en va de même si le véhicule est dégradé sans que le client ne soit responsable ou s'il est prévisible que l'utilisation sera impossible pendant très longtemps en raison d'une détérioration dont le client n'est pas responsable. Une résiliation du client selon le § 543 alinéa 2 n° 1 code civil allemand (BGB) est exclue pour ces cas, à moins que la mise à disposition d'un véhicule de remplacement échoue, soit retardée ou soit refusée par le client. Tous les coûts supplémentaires plus élevés qui en résultent, tels que les frais de ferry ou de péage ainsi que les frais d'exploitation, sont à la charge du client. Comme CamperDays n'a aucune influence sur le stock quotidien de véhicules de location chez le fournisseur de camping-cars, CamperDays recommande au client de toujours réserver un billet pour la catégorie de véhicule la plus importante lorsqu'il réserve un ferry ou une place. Si d'importants intérêts légitimes du client (tels que la location de places de stationnement pour des véhicules de dimensions limitées) entrent en conflit avec cela, le client peut refuser d'accepter un véhicule d'une catégorie de véhicules plus importante comme service contractuel. Si le véhicule de la catégorie réservée ne peut être mis à disposition au moment de la remise et qu'aucun véhicule comparable ou plus grand n'est disponible, CamperDays et le fournisseur de camping-car se réservent le droit de proposer au client une catégorie de véhicule plus petite. Si le client accepte un véhicule de remplacement disponible dans une catégorie de véhicules plus petite, CamperDays ou le fournisseur de camping-cars au nom de CamperDays remboursera la différence de prix qui en résulte entre les deux catégories de véhicules. Si aucun véhicule d'une catégorie inférieure ne peut être proposé, CamperDays et le loueur de camping-cars se réservent le droit de proposer un véhicule d'une autre agence de location du loueur de camping-cars. Si le loueur de camping-cars ne peut pas fournir de véhicule de remplacement et si le client n'accepte pas l'offre d'une autre agence de location, CamperDays et le loueur de camping-cars se réservent le droit d'annuler la réservation sans frais. CamperDays remboursera au client les paiements déjà effectués.

3. Si le véhicule est détruit par agissement fautif du client ou s'il est prévisible que l'utilisation soit détériorée ou devienne impossible en raison d'agissements fautifs du client, CamperDays et le fournisseur de camping-cars peuvent refuser la mise à disposition d'un véhicule de remplacement. Une résiliation du client pour manquement est dans ce cas exclue. La résiliation par le client conformément au § 543 alinéa 2 n° 1 du code civil allemand (BGB) est exclue dans ce cas. De plus, des coûts supplémentaires peuvent être occasionnés par un sinistre (indisponibilité pour réparation).

4. Le client s'engage à traiter le véhicule avec soin et à en contrôler régulièrement l'état, en particulier en cas d'utilisation intensive. CamperDays rappelle que l'utilisation d'un camping-car est fondamentalement différente de celle d'une voiture. Ainsi, des contrôles plus fréquents de l'huile moteur et de la pression des pneus sont généralement nécessaires. Selon le type de véhicule et d'utilisation que l'on en fait,

des contrôles quotidiens peuvent être nécessaires. Il peut ainsi arriver sur certains véhicules à transmission intégrale (4 roues motrices) que l'usure des pneus soit si importante qu'un changement soit nécessaire pendant la période de location. Le client s'engage donc en particulier à vérifier régulièrement la pression des pneus et leur usure, à demander les valeurs limites au fournisseur de camping-cars et à le contacter suffisamment à l'avance avant d'atteindre les valeurs limites afin d'organiser si nécessaire un changement de pneus.

5. Dans la mesure où l'âge du véhicule est indiqué dans les offres, il s'agit en général de la période pendant laquelle le véhicule a déjà été loué.

IV. Durée d'utilisation

1. Le client a le droit d'utiliser le véhicule pour la durée convenue dans le contrat. Il est tenu de s'informer au préalable des heures de retrait et de retour (en particulier les heures d'ouverture et les jours de repos/jours fériés des agences). Le retrait ou retour tardif du véhicule est possible dans des cas particuliers, mais il doit être demandé individuellement par le client et avoir été confirmé par écrit par le fournisseur de camping-cars.

2. Sauf disposition contraire dans les conditions particulières de location , le jour de la remise du véhicule et le jour du retour sont chacun considérés comme un jour de location.

3. Une prolongation de la durée de location est uniquement possible après l'accord explicite par écrit du fournisseur de camping-cars. La poursuite de l'utilisation après le terme de la période de location ne conduit en principe pas à une prolongation du contrat de location, même sans opposition explicite de CamperDays. La disposition du § 545 code civil allemand (BGB) n'est expressément pas applicable.

4. Si le client ne restitue pas le véhicule à la date et à l'agence de retour convenues, CamperDays est autorisé à exiger le paiement de frais supplémentaires s'élevant au prix de location en vigueur pour la période de conservation excédant la durée du contrat. Les autres demandes de dommages et intérêts de CamperDays ne s'en trouvent pas affectées. Au terme de la durée d'utilisation convenue, le client est entièrement responsable selon les dispositions légales générales.

5. Le retour du véhicule avant la fin de la période de location convenue n'entraîne aucune réduction du loyer convenu.

6. Concernant les heures de retrait et de retour, il est à noter que celles-ci peuvent varier des heures d'enregistrement classiques dans les hôtels par exemple. Selon le fournisseur de camping-cars, le retrait peut se faire en fin d'après-midi et le retour en matinée. Il est recommandé au client de lire attentivement les conditions de location avant d'organiser son voyage et de demander une confirmation écrite des heures de retrait et de retour de CamperDays.

V. Paiement

1. Le prix de la location figure dans les caractéristiques de la réservation. Les autres coûts qui ne peuvent être prévus lors de la conclusion du contrat et qui dépendent

exclusivement de l'utilisation faite du véhicule par le client tels que les taxes supplémentaires, les frais d'exploitation et de carburant (essence, diesel, AdBlue, gaz, huile, électricité etc.), les frais de péage, de stationnement, de camping, de place de parking ainsi que les frais de ferry, les contraventions, les taxes locales et les rétributions pour des prestations supplémentaires réservées localement ne sont pas compris dans le prix de la location et doivent être payés par le client (éventuellement en monnaie locale). Si des prestations supplémentaires à payer sur place sont réservées dans le cadre de la réservation, celles-ci ne sont en principe pas comprises dans le prix de location et doivent être payées sur place. Il s'agit de prestations qui reposent sur un contrat séparé entre le client et le fournisseur de camping-cars (voir section II.3). Dans de rares cas, le fournisseur de camping-cars demande à CamperDays d'encaisser également la prestation supplémentaire. La prestation supplémentaire figure alors séparément dans la confirmation de réservation et il y est explicitement mentionné que celle-ci a déjà été réglée à CamperDays en plus du prix de la location.

2. Le paiement du prix de la location ne peut être effectué que par carte de crédit (Mastercard et Visa) ou par virement bancaire. Le choix du moyen de paiement est effectué par le client dans le cadre de la réservation et ne peut pas être modifié ultérieurement par le client par la suite.

3. En cas de paiement par carte de crédit, la carte de crédit indiquée lors de la réservation est débitée lors de l'envoi de la confirmation de réservation. L'envoi de la réservation est considéré comme une autorisation de débiter le montant total de la facture sur le compte concerné auprès de l'organisation de cartes de crédit. Si le débit de la carte de crédit échoue, CamperDays est en droit soit d'envoyer une facture au client, soit de résilier le contrat.

4. Si le paiement par carte de crédit échoue (par exemple en raison d'un crédit insuffisant ou du refus de paiement de l'organisme émetteur), CamperDays a le droit de résilier le contrat ou d'annuler la réservation après expiration du délai supplémentaire pour exécution ultérieure. Les conditions d'annulation de ces CGV ou des conditions de location particulières s'appliquent.

5. CamperDays offre la possibilité de payer par facture. Après que la demande de réservation ait été confirmée par le fournisseur de camping-cars, CamperDays envoie une facture avec une demande de paiement à la date indiquée sur la facture. Si le paiement n'est pas reçu à la date mentionnée, le client se trouve en retard de paiement. CamperDays se réserve le droit, après l'écoulement infructueux d'un délai supplémentaire pour l'exécution ultérieure, de se retirer du contrat ou d'annuler la réservation. Les conditions d'annulation de ces CGV ou des conditions de location particulières s'appliquent. Pour les réservations à court terme, CamperDays se réserve le droit de n'accepter que le paiement par carte de crédit.

6. Si le client est en retard de paiement, l'intérêt de retard est de 5% supérieur au taux d'intérêt de base. CamperDays a le droit de facturer au client les coûts générés à moins que le client prouve que cela n'a engendré aucune dépense pour CamperDays ou uniquement une dépense et/ou un dommage mineur. Si, en cas de retard du client, le mandat confié à une société de recouvrement ou une demande auprès du bureau

de déclaration de domicile rend nécessaire la communication d'une domiciliation, le client doit également supporter les coûts générés dans les limites légales. CamperDays se réserve le droit de faire valoir d'autres prétentions.

7. Le client s'engage à communiquer sans délai et de son propre chef à CamperDays tout changement d'adresse de facturation après la conclusion du contrat de location et jusqu'au règlement complet de la relation de location. Le client s'engage également à communiquer le nom et l'adresse d'un conducteur autorisé ou non autorisé du véhicule si CamperDays a un intérêt légitime à cette divulgation, en particulier en cas de sinistres causés par le conducteur.

8. CamperDays attire l'attention sur le fait que les prix indiqués comprennent la taxe sur le chiffre d'affaires, dans la mesure où il s'agit d'une prestation soumise à la taxe sur le chiffre d'affaires. Dans ce contexte, il convient de noter que dans le domaine du tourisme, les prestations sont en partie soumises à l'imposition de la marge et qu'une taxe sur le chiffre d'affaires n'est pas indiquée séparément le cas échéant.

VI. Conditions spéciales pour les bons de réduction

Si un bon d'achat émis lors d'une des campagnes de bons d'achat de CamperDays doit être utilisé lors d'une réservation, les dispositions particulières suivantes s'appliquent en complément - le cas échéant, en dérogation aux dispositions des présentes CGV - des dispositions prévues dans les présentes conditions générales :

Le bon d'achat ne peut être utilisé que pour des réservations futures. Un remboursement ultérieur pour une réservation déjà existante n'est pas possible. Les bons ne peuvent pas être utilisés pour une réservation qui a déjà bénéficié d'une réduction dans le cadre d'une campagne de réduction. Le premier jour de location (date de prise en charge du véhicule) doit se situer dans la période de validité indiquée sur le bon. Un seul bon peut être utilisé par réservation. Un bon ne peut pas être utilisé pour plusieurs réservations - en particulier, il ne peut pas être divisé entre plusieurs réservations. Sauf si une valeur minimale de réservation est indiquée sur le bon, celui-ci peut être utilisé pour une réservation dont la valeur est supérieure, égale ou inférieure à la valeur indiquée sur le bon. Si ce bon est utilisé pour payer une réservation dont la valeur est inférieure à la valeur du bon, le montant restant sera perdu. Ce montant restant ne peut pas être payé. Si une valeur minimale de réservation est spécifiée sur le bon, celui-ci ne peut être utilisé que pour une réservation dont la valeur est supérieure ou égale à la valeur minimale de réservation du bon. Si la réservation souhaitée n'est exceptionnellement pas confirmée, le bon reste inchangé.

VII. Résiliation / annulation / changement de réservation

1. Il convient de noter que, contrairement aux contrats de voyage à forfait, aucun droit de rétractation n'est applicable aux contrats de location.

2. Toutefois, certains des fournisseurs de camping-cars prévoient un droit de rétractation contractuel. Si il est offert, il est mentionné dans les conditions spéciales de location. Camperdays indique qu'en cas d'annulation, seul un pourcentage du prix de la location est généralement remboursé (en fonction du moment de l'annulation) et le montant restant est retenu comme frais d'annulation. Pour les annulations de

dernière minute, la totalité du prix de la location est généralement due. Les détails sont spécifiés dans les conditions de location. Le client est à tout moment libre de fournir la preuve qu'aucun dommage n'a été subi ou que le dommage est inférieur aux frais d'annulation facturés. Nous tenons à souligner le point important suivant : une annulation n'est valable que lorsqu'elle est parvenue à CamperDays (voir également l'heure de réception). CamperDays confirmera l'annulation par écrit après réception. Si le client ne reçoit pas de confirmation de la part de CamperDays, il est possible que l'annulation ne soit pas parvenue à CamperDays (par exemple en raison d'une erreur de frappe lors de l'envoi de l'e-mail du client). Le client doit alors contacter CamperDays, afin de s'informer sur la réception de son annulation. Le client est tenu de transmettre une déclaration d'annulation écrite (e-mail). La date de réception par le fournisseur de camping-cars est déterminante, puisque c'est ce dernier qui accorde le droit d'annuler le contrat. Pour cela, CamperDays transmet la demande d'annulation du client au fournisseur de camping-cars dès sa réception. Pour permettre la transmission de la demande d'annulation, la prise en compte des heures d'ouvertures de CamperDays est requise (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures, heure allemande en dehors des jours fériés allemands). Si la transmission se fait en-dehors des heures d'ouverture, l'heure de réception retenue sera 9 heures le jour ouvré suivant. En ce qui concerne l'accès au fournisseur de camping-cars, il faut veiller à respecter les heures d'ouverture du fournisseur de camping-cars, qui peut se trouver dans un fuseau horaire différent. Il est donc recommandé d'envoyer l'annulation dans un délai raisonnable. Afin de se prémunir contre les risques liés à l'impossibilité d'annuler une location, il est recommandé de souscrire à une assurance annulation de voyage.

3. Les modifications de réservation ne sont pas garanties. Il s'agit plutôt d'une décision discrétionnaire des fournisseurs de camping-cars. Jusqu'à 14 jours avant la prise en charge, CamperDays essaiera cependant, sur demande, d'étudier la possibilité de modifier la réservation avec le fournisseur de camping-cars concerné et d'informer au préalable le client des conditions d'une modification de réservation (en particulier d'éventuels frais et paiements supplémentaires). Si le client approuve les conditions, cela constitue une proposition de modification du contrat. Si CamperDays l'accepte, une nouvelle confirmation de réservation et un nouveau bon d'échange (voucher) seront envoyés au client. En outre, la carte de crédit sera éventuellement débitée des frais et paiements supplémentaires convenus ou une facture sera envoyée. Il peut être nécessaire que le client indique à nouveau ses coordonnées de carte de crédit.

4. En outre, il est souligné qu'il n'existe pas de droit de révocation légal. En ce qui concerne l'obligation prévue à l'article 246, § 1, alinéa 3, n° 1 loi d'introduction au code civil allemand (EGBGB), nous rappelons qu'il n'existe notamment pas de droit de révocation pour les contrats à distance, car la disposition d'exception du § 312g, alinéa 2, n° 9 code civil allemand (BGB) s'applique.

VIII. Remise du véhicule et retour du véhicule

1. Le véhicule doit être pris en charge et restitué à la date convenue (en respectant l'horaire) et dans l'agence de camping-cars nommée dans le contrat (voir à ce sujet également la section IV ci-dessus).

2. Des originaux du passeport et du permis de conduire du client doivent être présentés lors de la remise du véhicule. Les exigences relatives à l'âge minimum du conducteur ainsi qu'à la durée de possession d'un permis de conduire en cours de validité sont différentes selon les fournisseurs de camping-cars ; elles sont donc régies dans les conditions de location particulières, qui font également partie du contrat. Si aucune exigence particulière n'y est spécifiée, les exigences minimales suivantes s'appliquent : Le conducteur doit être âgé d'au moins 21 ans révolus et détenir un permis de conduire pour la taille du véhicule et en cours de validité dans le pays de location et éventuellement dans les pays de transit avec le véhicule. Le client doit veiller à ce que seules les personnes qui ont été déclarées à CamperDays lors de la réservation et qui remplissent les conditions précitées conduisent le véhicule de location. De plus, le client est tenu de veiller à ce que tous les conducteurs soient bien inscrits sur le contrat de location sur place, car c'est indispensable pour que d'autres conducteurs puissent conduire. CamperDays attire l'attention sur le fait que dans de nombreux cas la possession d'un permis de conduire international est absolument indispensable.

3. La présentation d'un permis de conduire en cours de validité par le client et/ou le conducteur au début de la location et/ou au moment de la prise en charge constitue une condition préalable à la remise du camping-car. Si une prise en charge est retardée en raison d'un défaut de présentation du permis de conduire, ceci est à la charge du client. Si le permis de conduire ne peut être présenté ni à la date de remise convenue ni durant le délai supplémentaire accordé, CamperDays est en droit de résilier le contrat. Les conditions d'annulation de la section VI s'appliquent.

4. Le client s'engage à vérifier conjointement avec le fournisseur de camping-cars/l'agence de location lors de la prise en charge du véhicule que le véhicule de location se trouve dans un état conforme au contrat et exempt de dommages, que l'indication du niveau du réservoir et d'autres niveaux de remplissage, l'indication sur la propreté et sur la présence d'accessoires et éventuellement de la vignette environnementale/de péage sont correctes. Les dommages, les pièces manquantes, les salissures et les niveaux de remplissage insuffisants constatés par le client doivent être signalés avant le départ au fournisseur de camping-cars/à l'agence de location ; ils seront alors consignés par celui-ci/celle-ci dans le procès-verbal de remise. Le client doit s'assurer sous sa propre responsabilité de l'état du véhicule et du respect de la liste de contrôle, en particulier en ce qui concerne la perte d'équipement ou de dommages causés au véhicule. Par sa signature, il reconnaît l'état du véhicule du procès-verbal de remise du véhicule. De même, un procès-verbal est établi lors du retour du véhicule. Ces deux procès-verbaux font partie du contrat de location.

5. Sauf stipulation contraire dans les conditions de location particulières, le client s'engage à remettre le véhicule à la date et à l'heure convenues dans le contrat avec le réservoir plein, sans dommage, nettoyé à l'intérieur (et le cas échéant à l'extérieur) et dans l'état figurant au procès-verbal (procès-verbal de remise) à l'agence convenue dans le contrat.

6. Sauf stipulation contraire dans les conditions de location particulières, ce qui suit s'applique en cas de la remise d'un véhicule non nettoyé : si le client n'a pas vidé

et/ou nettoyé les toilettes lors du retour du véhicule, un forfait de 130 € est exigible. Le client a la charge de prouver qu'il n'y a eu aucun dommage ou qu'il est sensiblement inférieur. Si le véhicule n'est pas nettoyé ou est insuffisamment nettoyé à l'intérieur lors du retour, les frais de nettoyage effectifs seront facturés d'un montant maximum de 200 €. Le client a la charge de prouver qu'il n'y a eu aucun dommage ou qu'il est sensiblement inférieur.

7. Dans la mesure où le client déclare sur place au fournisseur de camping-cars / agence de location qu'il ne fera valoir aucune réclamation pour défaut, cette déclaration est également valable pour les relations entre le client et CamperDays. La raison en est que si le client fait une telle déclaration et fait néanmoins valoir des droits à la garantie à l'encontre de CamperDays après son retour, CamperDays est privé de la possibilité de faire valoir ces droits à l'encontre du fournisseur de camping-cars/station de location, car ils se réfèrent à la déclaration de renonciation du client. Dans la mesure où le client souhaite faire valoir des revendications (contre CamperDays ou le fournisseur de camping-cars / l'agence de location), CamperDays recommande alors de ne pas faire de déclaration de renonciation.

8. Si le fournisseur de camping-cars / l'agence de location verse une indemnité au client ou compense les défauts en renonçant à faire valoir ses créances ou au surclassement / prestations supplémentaires, ces paiements / compensations s'appliqueront pour le même défaut également aux revendications du client contre CamperDays.

IX. Caution

1. La caution du montant convenu dans le contrat de location doit être systématiquement payée par carte de crédit (Visa ou Mastercard) lors de la remise du véhicule. Dans certains cas, la caution peut être déposée au moyen d'une carte EC après confirmation écrite expresse de CamperDays. CamperDays est à la disposition du client pour toute demande.

2. Avant le retrait du véhicule, le client est tenu de s'informer du montant exact de la caution et des conditions de paiement, et de s'assurer que sa carte de paiement dispose d'une couverture suffisante. CamperDays insiste sur le fait que les agences de retrait des véhicules n'acceptent souvent pas les cartes de débit, même si celles-ci sont souvent désignées en langage courant comme étant des cartes de crédit. Il en va de même pour les cartes de paiement appelées « prépayées », qui ne sont généralement pas acceptées. En cas de paiement avec une carte de paiement, il est à noter que le code secret est éventuellement requis pour ce paiement et que des frais éventuels de carte de paiement peuvent être facturés. Il convient également de noter que la caution est déposée dans la devise locale et qu'il peut y avoir des fluctuations de change entre le moment du versement de la caution et son remboursement. Il convient d'autre part de noter que l'agence de location et éventuellement l'institution émettrice peuvent facturer des frais de carte de paiement pour les débits comme pour les remboursements. Ces frais ne sont pas remboursés par CamperDays. Sans caution, le fournisseur de camping-cars / l'agence de location n'est pas tenu(e) de mettre le véhicule à disposition. De plus, le fournisseur de camping-cars est en droit de demander une caution supplémentaire pendant la période de location en cas d'événement dommageable.

3. Dans le cas d'un retour conforme aux présentes (en particulier sans dommage et dans les délais) et conforme aux conditions particulières, la caution est remboursée une fois le paiement définitif effectué. Tous les frais supplémentaires dus (tels que les frais de nettoyage, les frais d'alimentation en carburant, les frais pour réparer des dommages) sont déduits de la caution au retour du véhicule, dans la mesure où ceux-ci doivent être supportés par le client. Le fournisseur de camping-cars peut déduire les frais de réparation consécutifs à un sinistre sur la base d'un devis. Le fournisseur de camping-cars a le droit de conserver la caution jusqu'à ce que soient définitivement déterminés le montant des coûts et la charge des frais à supporter. Si les créances issues du contrat de location sont payées avec une carte de paiement, la signature du titulaire de la carte est considérée comme une autorisation à débiter le montant total de la facture du compte concerné auprès de la société de carte de paiement. Cette autorisation est également valable pour les frais supplémentaires consécutifs aux sinistres causés par le client (jusqu'à concurrence de la hauteur de la franchise convenue contractuellement) et aux infractions et amendes du client y compris les coûts indirects imputables au client (en particulier les frais de remorquage).

X. Assurance

1. Concernant les assurances, les conditions spécifiées dans les conditions de réservation et les conditions de location particulières s'appliquent.

2. Si la location a lieu à l'étranger, il faut tenir compte du fait que la couverture d'assurance spécifique du pays diffère éventuellement des normes européennes en ce qui concerne l'étendue et les dommages exclus par la couverture d'assurance. La responsabilité pour certaines parties du véhicule (p. ex. le dessous de caisse) peut ainsi être partiellement exclue de l'assurance. Le client est tenu de se renseigner avant la réservation de l'étendue de la couverture d'assurance et de se familiariser avec la réglementation locale (dont les règles du code de la route) avant la remise du camping-car.

XI. Comportement en cas d'accident

1. Sauf disposition contraire dans les conditions de location particulières, il convient d'adopter les comportements suivants en cas d'accident : Le client/conducteur doit immédiatement appeler la police et informer CamperDays et l'agence de location après un accident ou dans le cas d'un dommage lié à un incendie, un vol, un animal sauvage ou autre. Le client/conducteur ne peut s'éloigner du lieu de l'accident tant qu'il n'a pas rempli son obligation d'explication de l'événement et de constat des faits nécessaires dans le cadre des prescriptions légales. Il convient de respecter l'interdiction, sanctionnée pénalement, d'éloignement non autorisé du lieu d'un accident au sens de l'article 142 du code pénal allemand (Strafgesetzbuch-StGB). Si la police refuse d'enregistrer l'accident, le client doit en apporter la preuve à CamperDays et à l'agence de location. Cela s'applique également aux accidents dans lesquels la responsabilité personnelle est engagée, sans l'implication de tiers. En outre, le client doit immédiatement informer CamperDays et l'agence de location par écrit de tous les détails de l'accident ou du sinistre, même en cas de dommages mineurs. Le rapport d'accident/de sinistre doit en particulier contenir les noms et les adresses des personnes impliquées et des témoins éventuels ainsi que les plaques

d'immatriculation des véhicules impliqués. Les revendications en dommages et intérêts d'autres personnes impliquées dans l'accident ne peuvent pas être acceptées. D'autres détériorations ou événements particuliers en lien avec le véhicule doivent également être immédiatement communiqués à CamperDays et à l'agence de location, au plus tard au moment du retour.

XII. Comportement en cas de sinistre ou de défaut

1. Sauf disposition contraire dans les conditions particulières de location, les comportements suivants s'appliquent en cas de dommage ou de défaut (ci-après dénommés ensemble «dommage»), par exemple un défaut des toilettes ou une infiltration d'eau en cas de pluie. Ni CamperDays ni le fournisseur de camping-cars ne peuvent réparer les dommages si ceux-ci ne sont pas signalés. Les loueurs de camping-cars indiquent régulièrement un numéro de téléphone auquel les sinistres peuvent être signalés. Le client s'engage à contacter immédiatement le loueur de camping-cars par téléphone pour signaler tout dommage (même mineur). S'il est prouvé que le loueur de camping-cars n'a pas pu être joint par téléphone, il est également possible de le contacter par écrit ou par e-mail.

2. CamperDays ne peut intervenir que si le client signale également le dommage/défaut par e-mail à CamperDays. Le client s'engage donc à informer immédiatement CamperDays par écrit/par e-mail de tous les détails de l'incident, même s'il s'agit de dommages mineurs, en indiquant également la date et l'heure de la déclaration de sinistre par téléphone et, si possible, le nom de la personne de contact chez le loueur de camping-cars. Si le client et le loueur de camping-car ne parviennent pas à trouver une solution dans les 48 heures suivant la déclaration de sinistre, le client s'engage à en informer également CamperDays par e-mail. CamperDays souligne que le fait de ne pas informer CamperDays peut entraîner la perte de droits du client envers CamperDays.

3. Si les conditions de location contiennent d'autres instructions en cas de sinistre, celles-ci doivent être respectées. CamperDays souligne que les fournisseurs de camping-cars travaillent souvent avec des ateliers spécifiques et qu'ils demanderont au client de se rendre dans un tel atelier en cas de défaut ou de dommage, même s'il existe d'autres ateliers à proximité. Selon le pays et la région

XIII. Responsabilité de CamperDays et du fournisseur de camping-cars

1. CamperDays est responsable de tous les dommages dans la mesure où il existe une couverture dans le cadre des assurances conclues pour le véhicule. Il est précisé que CamperDays sera responsable des dommages non couverts dans le cadre des assurances en cas de faute intentionnelle, de faute lourde ou de manquement à l'une de ses obligations essentielles aux termes des présentes. En tout état de cause, la responsabilité de CamperDays ne peut être engagée en cas d'événement de force majeure ou si le manquement de CamperDays résulte d'un manquement du client à l'une de ses obligations aux termes du présent contrat. Cette limitation de responsabilité s'applique également aux collaborateurs de CamperDays, aux représentants légaux et aux agents de CamperDays. La limitation de responsabilité ne s'applique pas à une responsabilité sans faute légalement prévue à une éventuelle garantie sans faute contractuellement prévue, ni à une atteinte à la vie, au corps ou à la santé par CamperDays, un représentant légal ou un agent de CamperDays.

CamperDays décline toute responsabilité pour les objets et les biens qui sont restés / oubliés lors du retour du véhicule de location.

2. La responsabilité du fournisseur de camping-cars peut être soumise à d'autres restrictions supplémentaires qui sont intégrées dans les conditions de location particulières, en particulier lorsque la location s'effectue à l'étranger.

3. CamperDays ne peut donner aucune garantie sur la disponibilité des camping-cars au moment de la réservation. Ce n'est qu'une fois la confirmation de réservation reçue qu'un contrat est considéré comme ferme. Il est donc recommandé au client d'effectuer les autres réservations séparées auprès des hôtels ou des compagnies aériennes, seulement une fois la réservation du camping-car confirmée.

XIV. Responsabilité du client

1. Sauf disposition contraire dans les conditions de réservation particulières , le client est responsable vis-à-vis de CamperDays pour les dommages sur le véhicule, la perte du véhicule et les dommages plus importants subis par CamperDays et le fournisseur de camping-cars en raison de la violation par le client des obligations contractuelles dans la mesure où le client est responsable d'un tel dommage ou d'une telle perte, conformément à la loi applicable.

2. Si une limitation de responsabilité est applicable à la franchise contractuelle, elle ne s'applique pas en cas de dommages causés intentionnellement par le client. Dans ce cas, la responsabilité du client est engagée pour la totalité du dommage. Il en va de même si le client commet intentionnellement un manquement concernant les informations sur l'âge minimum du conducteur, sur la remise du véhicule et le retour du véhicule ou si le client manque à ses obligations concernant les comportements en cas d'accident ou de sinistre telles que prévues aux présentes. Dans ces cas, la responsabilité du client est engagée pour la totalité des dommages dont il est responsable.

3. Le client est responsable selon les exigences légales pour les dommages causés au véhicule ou à des tiers par des animaux transportés.

4. Si la location est réalisée par plusieurs clients, ceux-ci sont considérés comme responsables solidaires.

5. Le client s'engage à dégager CamperDays et le fournisseur de camping-cars de toute responsabilité concernant l'ensemble des taxes, dépenses, contraventions et amendes dont il est responsable pendant l'utilisation du véhicule de location.

XV. Obligation du client

1. Le véhicule ne peut être conduit que par le client lui-même ou par les conducteurs spécifiés sur le contrat de location, sauf cas d'urgence. Le client doit se présenter personnellement lors du retrait du véhicule de location. Le fournisseur de camping-cars peut exiger la présentation des originaux du permis de conduire et/ou de la carte d'identité avant de remettre le camping-car.

2. Le client s'engage à vérifier, avant de remettre le véhicule à un autre conducteur, que celui-ci est bien spécifié sur le contrat de location, qu'il se trouve dans la capacité de conduire et en possession du permis de conduire requis/en cours de validité et qu'il n'est pas soumis à une interdiction de conduire. En outre, le client est tenu d'informer le conducteur de la validité et du contenu des dispositions contractuelles relatives à la location (en particulier les conditions de location particulières, les conditions générales et la couverture d'assurance) et de subordonner la gestion du véhicule à son consentement.

3. Le véhicule doit être manipulé avec précaution et de manière convenable (en particulier contrôle régulier du niveau d'huile et d'eau ainsi que de la pression des pneus, utilisation exclusive du carburant prescrit), correctement et conformément aux instructions et correctement fermé. S'il existe un verrou de volant, celui-ci doit être enclenché lorsque le client quitte le véhicule. Lorsqu'il quitte le véhicule, le client doit prendre les clés et les papiers du véhicule et les conserver hors de portée des personnes non autorisées. Les instructions, dispositions de chargement, dimensions du véhicule (hauteur, largeur) et les règles techniques déterminantes pour l'utilisation doivent être respectées. Le client s'engage à vérifier régulièrement que le véhicule de location se trouve dans un état conforme aux règles de la sécurité routière. Un manquement à cette obligation peut entraîner la suppression ou la limitation de la couverture d'assurance.

4. Les activités suivantes sont interdites sans autorisation écrite spéciale : La participation à des manifestations de sport automobile et à des essais de véhicule, le transport de substances dangereuses explosives, inflammables, toxiques, radioactives ou autres substances qui représentent un danger pour le véhicule ou les passagers, l'implication dans des infractions douanières ou autres délits, même si ceux-ci ne sont punis que dans le droit local ; la sous-location, la transmission ou le prêt ; le transport commercial de personnes ou le transport de longue distance, les exercices d'auto-école, le tout-terrain, les utilisations qui vont au-delà de l'utilisation contractuelle, en particulier sur des terrains non carrossables.

5. Les voyages dans ou à proximité immédiate de zones de guerre ne sont pas autorisés. Les voyages dans un autre pays que celui dans lequel se trouve l'agence de retrait ne sont admis qu'avec une autorisation écrite de CamperDays ou si les conditions de location particulières incluent une telle autorisation. Si le franchissement des frontières nationales est autorisé, le client doit s'informer de manière indépendante des règles de conduite et des lois des pays parcourus pendant la durée de la location ainsi que des pays de transit et respecter les règles de circulation respectives en vigueur. CamperDays souligne que la couverture d'assurance est partiellement limitée en cas de dégât des eaux lors de transports en ferry et en bateau.

6. Les réparations requises pour retrouver la sécurité de fonctionnement et de circulation du véhicule peuvent être commandées par le client auprès d'un garage spécialisé à concurrence de 75 € sans autorisation préalable de CamperDays ou de l'agence de location. Une notification écrite des dommages est néanmoins requise. Toutes autres réparations ne peuvent être commandées qu'avec l'autorisation expresse et écrite de CamperDays ou du fournisseur de camping-cars. Le

remboursement des frais de réparation encourus et approuvés se fait par le fournisseur de camping-cars seulement sur présentation des justificatifs et reçus originaux correspondants et si le client n'est pas responsable du défaut à l'origine de la réparation, conformément aux conditions de location. En outre, la présentation des pièces remplacées/anciennes pièces est requise pour le remboursement dans la mesure où il s'agit de pièces garanties (batteries, onduleur, chargeur, pompe à eau). Du reste, le client a l'obligation de présenter les pièces remplacées/ anciennes à l'agence de location si elles lui ont été mises à disposition et si le transport de retour est raisonnable.

7. Le client ne peut apporter aucune modification technique sur le véhicule.

8. Le client n'est pas autorisé à modifier visuellement le véhicule, en particulier par des peintures, des autocollants ou des films adhésifs. CamperDays souligne que certaines agences de location locales n'acceptent les changements de pneus que dans une mesure limitée. Le client doit se référer aux conditions de location.

9. Les animaux de compagnie ne peuvent être transportés qu'avec l'accord exprès écrit préalable de CamperDays et uniquement dans des véhicules prévus à cet effet avec les précautions de sécurité approuvées par le client. Le client est responsable du respect des dispositions correspondantes applicables en matière de bien-être animal, de transport, de vaccinations, de transit et d'entrée. Le transport d'animaux peut entraîner un nettoyage spécial payant, en particulier si le véhicule a une odeur d'animal ou si des poils/excrétions d'animaux sont retrouvés. Les frais de nettoyage engendrés par le non-respect / l'infraction ainsi que la perte de profit pour CamperDays ou le fournisseur de camping-cars dus à l'impossibilité temporaire de louer sont à la charge du client.

10. Seules les personnes majeures peuvent en principe rester dans le véhicule. Emmener des enfants n'est admis que dans le respect des règlementations spécifiques à chaque pays (en particulier l'obligation d'utiliser des sièges-enfants) si cela est expressément autorisé dans le contrat de location ou si CamperDays le confirme par écrit. Si le client souhaite utiliser le véhicule avec des enfants, il est tenu de vérifier si cela est autorisé avant de faire sa demande de réservation. CamperDays est à votre disposition pour toute demande.

XVI. Collecte, traitement et utilisation des données

1. Pour CamperDays, il va de soi que les données personnelles sont traitées de manière confidentielle et que toutes les dispositions de la loi sur la protection des données sont prises en compte. Les données traitées dans le cadre de la réservation sont expliquées ci-après. En acceptant les conditions générales, le client accepte le stockage et l'utilisation des données dans la mesure décrite ci-dessous.

2. Toutes les informations personnelles saisies au cours du processus de réservation sont transmises en utilisant la technologie de cryptage 128 bit-SSL.

3. Dans le cadre d'une location de camping-car, CamperDays demandera et enregistrera les informations suivantes : adresse postale, nom et prénom, date de naissance, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro de carte de crédit et date d'expiration

de celle-ci. Ces données ne sont transmises par CamperDays à des tiers que dans la mesure où cela est nécessaire pour le traitement de la réservation et le recouvrement de la créance, ainsi que pour la communication avec le client et pour l'enregistrement en ligne. Les données personnelles suivantes sont transmises au fournisseur de camping-car : titre, nom et prénom, date de naissance, adresse e-mail et numéro de téléphone. Pour les réservations en ligne, l'adresse IP est stockée afin d'éviter les abus.
L'adresse e-mail du client est essentielle lors du processus de réservation, sachant que l'ensemble de la correspondance se fait sans utilisation de papier.

- CamperDays envoie un e-mail pour confirmer la réservation. Cet e-mail est particulièrement important puisque contenant tous les documents relatifs à la location du camping-car, ainsi que la facture.
- Dans le cadre du traitement de la demande de réservation, le client est contacté, si nécessaire, par e-mail ou, dans les cas les plus urgents, par téléphone.
- Si un enregistrement en ligne est possible pour la réservation, nous informerons le client de cette possibilité par e-mail.
- Dans l'objectif d'amélioration de ses services, CamperDays tient le client informé par e-mail d'offres spéciales. Si le client ne souhaite pas recevoir d'e-mail dès lors qu'il a reçu ses documents de location, il peut en faire la demande à tout moment. Il n'y a pas de frais, sauf les frais de transmission selon le tarif de base. Le client peut le faire en utilisant le lien de désabonnement ou en envoyant un e-mail à l'adresse desinscription@camperdays.fr en indiquant l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription.

4. Organisme responsable :
   CamperDays GmbH
   Holzmarkt 2a
   50676 Cologne
   Allemagne

5. Le client peut à tout moment demander par écrit des informations sur les données stockées à son sujet. La demande doit être envoyée à l'adresse suivante : CamperDays GmbH, Holzmarkt 2a, 50676 Cologne, Allemagne. Si les données stockées sont erronées, une correction peut être demandée de la même manière.

6. En outre, le consentement au stockage et au traitement des données personnelles peut être révoqué pour l'avenir par écrit ou par courrier électronique. La révocation doit être adressée à : CamperDays GmbH, Holzmarkt 2a, 50676 Cologne, Allemagne ou par e-mail : desinscription@camperdays.fr.

XVII. Droit d'auteur

1. Tous les textes et illustrations utilisés sur le site internet de CamperDays sont protégés par le droit d'auteur. La reproduction et la publication ne sont permises que sur autorisation.

2. CamperDays se réserve le droit de modifier le site internet à tout moment.

XVIII. Dispositions finales

1. Si des dispositions du présent contrat ou des conditions générales sont ou deviennent totalement ou partiellement nulles, la validité des autres dispositions demeure inchangée. Les parties s'engagent à remplacer une disposition devenue caduque par une disposition se rapprochant le plus possible de l'intention économique.

2. Le lieu d'exécution de la prestation de location de camping-car est le siège social de l'agence de retrait convenue.

3. Les indemnités ne seront dues qu'en cas de revendications incontestées ou juridiquement contraignantes. La cession de droits issus du contrat de location à des tiers est exclue de même que la prétention issue de ces droits en leur propre nom.

4. Le contrat conclu entre CamperDays et le client est exclusivement régi par le droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les dispositions des détails de la réservation, puis les conditions spéciales de location, les conditions générales et, en outre et à titre subsidiaire, les dispositions légales s'appliquent en priorité.

XIX. ERGO / assurance ERV

1. En tant que service additionnel, Camperdays offre aux clients la possibilité de souscrire une assurance auprès de l'Europäische Reiseversicherung AG, Rosenheimer Str. 116, 81669 Munich, en plus du contrat avec le fournisseur du camping-car. CamperDays souligne que le contrat d'assurance est conclu directement entre le client et Europäische Reiseversicherung AG. Les droits découlant de l'assurance doivent être exercés directement auprès de l'Europäische Reiseversicherung AG. Des aspects importants tels que l'étendue des prestations et les conditions de sinistre sont contenus dans les conditions d'assurance de l'Europäische Reiseversicherung AG, qui peuvent être consultées dans le cadre de la réservation et qui sont acceptées par le client en cliquant sur la case à cocher pour demander l'assurance et conclure la réservation. CamperDays souligne qu'il n'est pas possible de déterminer si le client a besoin de la couverture d'assurance proposée. Cela dépend, entre autres, de quelle assurance le client dispose déjà. Il s'agit donc de la responsabilité du client de vérifier s'il a besoin de l'assurance proposée.

   CamperDays attire l'attention sur le fait que certaines conditions doivent être remplies pour pouvoir prétendre à l'assurance, qui sont précisées dans les conditions d'assurance de l'Europäische Reiseversicherung AG. Le client est responsable de leur respect. Le contrat d'assurance entre le client et l'Europäische Reiseversicherung AG ne prend effet que lorsque le contrat de location du véhicule a été confirmé par le fournisseur du camping-car et que, en outre, l'offre de souscrire l'assurance a été acceptée par l'Europäische Reiseversicherung AG. Le paiement est effectué par le client directement à CamperDays après confirmation de l'Europäische Reiseversicherung AG. La police d'assurance et les conditions d'assurance sont envoyées au client soit directement par l'Europäische Reiseversicherung AG, soit par CamperDays. Les conditions d'assurance sont également disponibles à tout moment sur le site internet de CamperDays.

Si le client décide d'annuler la réservation après la confirmation du contrat de location, le contrat d'assurance entre le client et l'Europäische Reiseversicherung AG n'en est pas affecté pour le moment. Si l'annulation est faite par e-mail à info@camperdays.fr, CamperDays envoie en même temps une demande d'annulation du contrat d'assurance à l'Europäische Reiseversicherung AG au nom du client. L'annulation du contrat d'assurance n'est possible que jusqu'à 24 heures avant la prise en charge du véhicule (voir également l'heure de réception sous VI. résiliation / annulation / changement de réservation) Ensuite, 100 % de frais d'annulation s'appliquent.

CamperDays souligne que si le client souscrit une assurance de protection contre les franchises auprès de l'Europäische Reiseversicherung AG et qu'un dommage survient, le client doit d'abord payer la franchise convenue contractuellement sur place. Les conditions d'assurance de l'Europäische Reiseversicherung AG réglementent ensuite en détail la manière dont une déclaration de sinistre doit être faite et comment l'Europäische Reiseversicherung AG rembourse la franchise. À cet égard, CamperDays attire l'attention sur les délais de soumission et les spécifications des documents nécessaires conformément aux conditions d'assurance. Cela peut également inclure la nécessité de soumettre des rapports de police. La présentation tardive ou incomplète des documents nécessaires peut entraîner la perte du droit au remboursement de la franchise. En outre, CamperDays tient à souligner que certains dommages sont exclus du remboursement. Il s'agit notamment des dommages qui ne sont pas couverts par l'assurance (principale) tous risques du véhicule.

XX. Divers

1. Stockage du texte du contrat : Après une réservation, le client reçoit un e-mail contenant les données de sa location. Si le client a à nouveau besoin de ces données, il peut les demander par téléphone ou par e-mail (uniquement valable pour la réservation des offres sur le site internet www.camperdays.fr). Le client doit veiller à imprimer toutes les CGV valables pour sa réservation ou enregistrer les documents sous format électronique. Si les CGV venaient à être modifiées dans le futur, l'ancienne version qui s'applique à la location du client ne sera pas conservée. Le client peut cependant contacter CamperDays à tout moment pour demander les CGV en vigueur au moment de sa réservation. Le client doit pour cela envoyer un e-mail à CamperDays à l'adresse info@camperdays.fr.

XXI. Résolution des litiges en ligne

1. Une plateforme en ligne de la Commission Européenne pour le règlement extrajudiciaire des litiges en ligne est disponible sous https://ec.europa.eu/consumers/odr. L'adresse e-mail de CamperDays est : info@camperdays.fr. Nous rappelons que CamperDays n'est pas obligé de participer aux procédures de règlement des différends devant une commission de conciliation des consommateurs et qu'il n'y participera pas.

État : 21/02/2025